

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Votants	12
absents	04
Procurations	01

<b>L'an Deux Mil vingt trois</b> <b>Le 04 Décembre</b> Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>29 novembre 2023</b>
<b>PRESENTS:</b> Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAU Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. DELACOTE Aurélie. PERTUIS Martine. DECLE Sébastien.
<b>ABSENTS :</b> CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
<b>PROCURATIONS:</b> FALLEAU Geneviève à FORT Sylvette
<b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET :** Choix de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation des façades du logis de l'Enclos et du logis du Chapelain (Sud)

Dans la continuité du projet de rénovation de l'Hôtel Dieu et afin d'harmoniser l'ensemble des parties de l'immeuble concerné tout en préservant l'aspect patrimonial du bâtiment, Monsieur le Maire a fait appel en consultation directe au cabinet d'architectes APGO, architecte et patrimoine de Suresnes (92150) ainsi qu'à l'entreprise CECIBAT (économiste) afin d'établir un diagnostic de restauration des façades.

Ce projet s'intégrerait dans le prolongement de la rénovation de l'aile Est de l'Hôtel Dieu et le cabinet APGO donne entière satisfaction sur l'accompagnement et le suivi total des travaux.

La proposition financière concernant le diagnostic est la suivante :

Honoraires APGO	Montant global	CECIBAT
HT	5 868,00 €	2 000,00 €
TVA 20 %	1 172,60 €	400,00 €
<b>TTC en demande</b>	<b>7 041,60 €</b>	<b>2 400,00 €</b>

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE**, la proposition ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20231204-2023-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2023

Affichage : 06/12/2023

HAUTEFORT le 05/12/2023

LE MAIRE,  
Jean Louis PUJOLS



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.